



## CONTRAT DE PRESTATION

Entre

Purple Relooking, 190 rue de la Charrière 69440 TALUYERS  
Mme Stéphanie MONFERRAN, agissant en tant que Consultante en Image Personnelle

Et

Mme.....

Adresse postale : .....

.....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

### Article 1 : objet

Le présent contrat est un contrat de prestations de conseil ayant pour objet un Conseil en Image

### Article 2 : prix

Forfait choisi et prix : ..... (cf grille tarifaire)

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1 ci-dessus, la ou le client versera au prestataire la somme forfaitaire de ..... €, ventilée de la manière suivante :

..... € à la signature des présentes

..... €, constituant le solde, le jour J du Relooking

Les frais engagés par le prestataire : de déplacement, d'hébergement, de repas, etc., nécessaires à l'exécution de la prestation seront facturés en sus au client sur relevé de dépenses (au-delà de 50 km).

### Article 3 : durée

A établir ensemble lors du forfait choisi.

N°SIRET : 80378720900011

tél : 06-02-69-42-54

Mail : stephaniemonferran42@gmail.com

#### **Article 4 : obligations du prestataire**

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

A cet effet, il constituera l'équipe nécessaire à la réalisation de la mission (coiffeur, esthéticienne...)

#### **Article 5 : calendrier et délais.**

Les forfaits proposés sont de quelques heures, sauf le forfait complet qui comprend 2 jours.

Pour réaliser un conseil en image optimum il est préférable de le réaliser en 48 heures, si cela n'était pas possible suite à un imprévu, il est bien entendu d'accord de reprogrammer un jour ultérieurement.

#### **Article 6 : obligation de confidentialité**

Le prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

#### **Article 7 : résiliation-sanction**

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par chacune des parties, sous la réserve d'un préavis de 15 jours si le RDV a été pris un mois avant.

Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises et le client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

Fait à ..... , le .....

Signature du client :

Signature du prestataire :